

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, tenue le lundi 12 juillet 2021 à 09 heures, par Visioconférence, Québec.

Sont présents: M. Patrick Voyer, conseiller du district électoral des Monts et président de l'arrondissement
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère du district électoral de Louis-XIV

Sont également présents: M. Stephan Bugay, directeur d'arrondissement
Mme Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA4-2021-0100 Adoption de l'ordre du jour

Conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la séance se tient par visioconférence.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, appuyée par monsieur le président Patrick Voyer, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens portant sur les points inscrits à l'ordre du jour

Conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la première période de questions portant exclusivement sur les points inscrits à l'ordre du jour, d'une durée maximale de quinze (15) minutes, est ouverte pour les citoyens présents en visioconférence et les questions reçues par courriel.

Proposition

CA4-2021-0101 **Projet demandant à être exempté de l'obligation de fournir deux (2) cases de stationnement requises par le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4 pour l'immeuble localisé au 7101, rue des Cerfs, district des Monts - [TM2021-143](#)**

Sur la proposition de monsieur le président Patrick Voyer, appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, il est résolu de refuser la demande d'exemption de deux (2) cases de stationnement pour le terrain situé au 7101, rue des Cerfs, connu et désigné comme étant le lot 4 801 611 au cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Adoption des règlements

CA4-2021-0102 **Adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à l'approbation d'un plan de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 6 393 416 du cadastre du Québec situé dans la zone 46048Hc*, R.C.A.4V.Q.198 (555-585, 46e Rue Est, quartier 4-6, district de Saint-Rodrigue) - [GT2021-143](#)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, appuyée par monsieur le président Patrick Voyer, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à l'approbation d'un plan de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 6 393 416 du cadastre du Québec situé dans la zone 46048Hc*, R.C.A.4V.Q. 198 (555-585, 46e Rue Est, quartier 4-6, district de Saint-Rodrigue).

Adoptée à l'unanimité

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 38 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.4V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 09 h 03, puisque le conseil d'arrondissement a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement

Patrick Voyer
Président de
l'arrondissement